

LE TARIF PREFERENTIEL

Ses résultats et ses avantages

A l'exception des vins, des spiritueux, les liqueurs spiritueuses, de la liqueur de malt, des médecines liquides contenant de l'alcool, du tabac, des cigares et des cigarettes, les marchandises importées d'Angleterre et de la plupart des colonies anglaises ne paient que les deux tiers des droits de douanes prélevés sur les marchandises similaires venant des autres pays. En d'autres termes, pour ce qui regarde les taxes de douane, les marchandises anglaises jouissent de l'avantage d'une réduction de 33 1/3 pour 100 ou d'une préférence du tiers. Cette réduction a été de 12 1/2 pour 100 en 1897, de 25 pour 100 en 1898 et elle est de 33 1/3 pour 100 depuis le 1er juillet 1900.

C'est là ce qu'on appelle LE TARIF PREFERENTIEL accordé à l'Angleterre par Sir Wilfrid Laurier.

En vertu de cette préférence, telle qu'elle existe aujourd'hui, quand une marchandise venant des Etats-Unis ou d'autre pays étrangers, entrant au Canada, paie \$100 de taxes de douane, la même marchandise venant de la Grande Bretagne ne paie que \$66.66, ou le tiers de moins.

RAISONS POUR CETTE PREFERENCE

Dans son discours du Parc Schermer, Sir Wilfrid Laurier a exposé dans les termes suivants les raisons qui l'ont porté à donner cette préférence aux marchandises anglaises.

" Pourquoi, a-t-il dit, nous avons donné aux négociants anglais une préférence sur nos marchés ? Il y a plusieurs raisons. La première de ces raisons la voici :

1^o POUR NOUS ASSURER LES BONNES DISPOSITIONS DE L'ANGLETERRE.